

37, rue de la Gare, bureau 101, Saint-Jérôme (Qc) J7Z 2B7 Tél. (450) 504-8315 Téléc. (450) 504-8313 Sans frais: 1 855 504-8315

arpac.org / autopourlavie.ca / autopourlenvironnement.ca

Courriel: info@arpac.org

Demande d'adhésion

À TITRE DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PIÈCES D'AUTOS ET DE CAMIONS INC. (A.R.P.A.C.)

1- Identification du membre

	Compagnie (inc., ltée)	Autre (enr.)	
1.1	Coordonnées		
	Nom de l'entreprise :		
	Adresse:		
	Ville:		
	Province / code postal :		
	Numéro de téléphone :		
	Courriel:		
1.2	Propriétaire (s)		
	Nom du propriéta	aire	Date de naissance

20

1.3 Êtes-vous propriétaire ou locataire de la place d'affaires faisant l'objet de la présente demande d'adhésion ?

Propriétaire

Locataire

1.4 Étes-vous propriétaire ou locataire du terrain occupé par la place d'affaires faisant l'objet de la présente demande d'adhésion?

Propriétaire

Locataire

2- Place d'affaires

Adresse si autre que 1.1:

2.1 Permis de recycleur/commerçant recycleur

Non

Oui

Si oui, numéro de permis:

2.2 Cautionnement et nom de la compagnie / entreprise

Numéro de cautionnement :

Nom de la compagnie :

3- Natures des activités

Système d'inventaire des pièces informatisé* :

Non

Oui

Nom du système :

3.1 Pourcentages des ventes annuelles

Autos, camions lourds, véhicules récréatifs

Pièces usagées et/ou recyclées

Pièces neuves

Autres

100 %

TOTAL

^{*} Un permis de recycleur est un prérequis indispensable à toute demande d'intégration à titre de recycleur membre régulier.

^{*} Un système d'inventaire informatisé reconnu tel que PROGI, Hollander, Pinnacle est un prérequis indispensable à toute demande d'intégration à titre de recycleur membre régulier.



3.2 Pourcentages des ventes anuelles

Pièces - neuves et usagées

Cores et ferraille

Véhicules

Installation mécanique

100 % TOTAL

3.3 Pourcentages des ventes anuelles

Pièces vendues par libre-service

Pièces vendues au comptoir

100 % TOTAL

3.4 Nombres de véhicules démontés par année

Automobiles

Camions lourds (3000 kg et plus)

Véhicules récréatifs (motocyclettes, motoneiges, tout-terrain)

3.5 Pourcentages des provenances des véhicules

Compagnie d'assurance (contrats)

Encan

Particuliers

Autres

100 % TOTAL

3.6 Appareil de récupération des halocarbures

Marque

Modèle

Numéro de série

Nom du technicien formé:

Numéro de certificat :



3.7 Pourcentages des carcasses et métaux

Pressage

Métaux ferreux

Métaux non ferreux

Transport des carcasses et métaux

Déchiquetage

100 % TOTAL

3.8 Nom du technicien détenant un certificat de qualification environnementale relatif aux halocarbures

No. Certificat

4- Informations sur la personne morale

Lois constitutives, mode de constitutionet d'incorporation

Loi fédérale

Loi provinciale

Lieu d'incorporation

Date de constitution

4.1 Actionnariat (inc., ltée.)

Nom des actionnaires

Adresse

Date de naissance

% actions

4.2- Identification des administrateurs et officiers

Nom Adresse Fonction

5- Identification des associés dans le cas d'une société

Nom Adresse

6- Institutions bancaires

Nom Adresse

7- Attestation

Je, domicilié au,

atteste qu'en tant

de propriétaire, associé, actionnaire, administrateur ou officier de

(nom de l'entreprise)

7.1 Je n'ai pas et aucun des propriétaires, associés, actionnaires, administrateurs, officiers ou dirigeants de l'entreprise n'a été trouvé coupable, par décision définitive d'un tribunal canadien, d'une infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement ou par un tribunal étranger le déclarant coupable d'un acte qui, s'il avait été commis au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement et aucune telle personne ne fait actuellement l'objet d'une telle poursuite;



- 7.2 Je n'ai pas, l'entreprise n'a pas et aucun des propriétaires, associés, actionnaires, administrateurs ou officiers de l'entreprise n'a utilisé la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ou la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies pour se libérer de ses obligations envers ses créanciers;
- 7.3 suis dûment mandaté et autorisé aux fins de la présente certification à fournir les présents renseignements, je garantis qu'ils sont vrais et j'autorise les personnes spécialement mandatées par le conseil d'administration de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc.(A.R.P.A.C.) à visiter les lieux d'affaires de l'entreprise membre aux fins, notamment, de vérifier son système d'inventaire et à procéder à toutes vérifications en conformité règlement de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc.(A.R.P.A.C) et j'autorise les personnes et/ou organismes de tels renseignements à détenir les fournir aux spécialement mandatées par le conseil d'administration de
- 7.4 J'autorise également l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc.(A.R.P.A.C.) à communiquer les coordonnées commerciales déjà publiques contenues dans la présente demande de renouvellement, notammentaux fins d'en vérifier l'exactitude mais également à des fins de prospection commerciale et philanthropique;
- 7.5 J'ai pris connaissance des Règlements de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) et m'engage, au nom de l'entreprise, à les respecter;
- 7.6 Je rencontre les exigences stipulées auxdits Règlements pour devenir membre;
- 7.7 Je que 1'Association des Recycleurs de Pièces conviens d'Autos et (A.R.P.A.C.) nullement Camions Inc. n'est tenue d'accepter la demande d'adhésion, que l'acceptation de celle-ci la discrétion du conseil d'administration de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) qui pourra la refuser pour tout autre motif qu'il jugera malgré le fait, par ailleurs, que notre entreprise pourrait sembler rencontrer toutes les autres conditions d'admission prévues aux règlements de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.). Conséquemment, je m'engage dès maintenant à à toute poursuite éventuelle de quelque nature que 1'ARPAC et ses administrateurs, advenant que d'adhésion soit refusée.
- 7.8 Je m'engage à aviser l'A.R.P.A.C. de tout changement dans les données et informations complétées au présent formulaire d'adhésionau plus tard dans les trente (30)jours de tel changement ou modification. Je reconnais que le défaut d'aviser l'A.R.P.A.C. pourra entraîner la suspension automatique de mon statut de membre.
- 7.9 Je reconnais qu'un membre ne peut être à la fois membre de l'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions et membre d'une autre association ou regroupement ayant des intérêtscontraires, divergents ou dont les objets ou intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Association.
- 7.10 Dans le cas d'une acceptation conditionnelle à la mise en place de correctifs, lesquels seront spécifiés dans une correspondance à cette fin, lesdits correctifs devront être apportés à l'intérieur du délai recommandé. Le défaut, lors de la visite de contrôle, de constater la mise en place de ces correctifs à la satisfaction de l'association, entraînera le rejet automatique de ma candidature, avec les délais et frais s'y rattachant.



- 7.11 Advenant mon intégration, je devrai me soumettre à une période de probation obligatoire d'une durée d'un an. Au terme de cette période, si je n'ai contrevenu à aucune des conditions de l'ARPAC figurant à ses règlements généraux et que j'ai procédé à la correction des lacunes relevées lors de l'inspection, dans le cas d'une acceptation conditionnelle, mon statut de membre régulier de l'ARPAC me sera confirmé. Dans le cas d'un refus, au terme de ladite période de probation, je m'engage à renoncer, par écrit, à toute poursuite éventuelle envers l'ARPAC et ses administrateurs à l'égard de ce refus.
- 7.12 Advenant mon intégration, je m'engage à tenir indemne l'ARPAC et à prendre fait et cause pourcette dernière, face à toute poursuite et/ou réclamation ou autre devant tous tribunaux judiciaires ou quasi judiciaires résultant directement ou indirectement de mes faits et gestes et/ou activités commerciales.
- 7.13 Je reconnais que je devrai, dans l'année qui suivra mon intégration à titre de membre régulier, former au moins deux membres de mon entreprise à la « formation en évaluation des dommages » donnée par le formateur désigné par l'ARPAC. Par la suite, dans l'éventualité d'un remplacement du personnel formé, je m'engage à ce que la relève de ce personnel soit immédiatement formée de façon à assurer le maintien de cette compétence (deux membres) au sein de mon entreprise.
- 7.14 Dans l'éventualité où mon adhésion se verrait refusée, je ne pourrai formuler aucune nouvelledemande avant une année de la date de ce refus. Au terme de ce délai, si je désire soumettre une nouvelle demande, je devrai acquitter les frais s'y rattachant. Deux refus successifs entraîneront la fermeture définitive de mon dossier.
- 7.15 Toute rature ou modification aux items 1 à 15 de la section 7 du présent document rend celui-ci nul et non avenu.

Et j'ai signé

Date

Titre



Recycleur membre

Signature

Recycleur membre

Signature